

Un choix de société

« La campagne des élections cantonales doit être l'occasion de débattre de l'avenir du financement de la dépendance », a indiqué Pierre Maille, le 12 février, à l'occasion du lancement de la campagne de Françoise Péron à Daoulas, car il s'agit bien d'un choix de société et pas d'un débat technique ou financier.

Mais, il semble que le gouvernement ne soit pas prêt à engager ce débat sur des bases sereines. Car, comme pour les retraites ou la réforme des collectivités territoriales, il procède de la même manière : dramatisation, commissions et sanction.

Déjà, en juin 2010, le rapport de la députée Valérie Rosso-Debord insistait sur le recours aux assurances privées. Le rapport Vasselle, rendu public le 1^{er} février, au nom de la commission des affaires sociales et des finances du Sénat, va encore plus loin.

Pour l'essentiel, il défend une vision purement comptable et propose de réduire les coûts, sans chercher à répondre aux besoins des personnes en situation de dépendance.

Sous couvert de ne pas déposséder les départements de leur rôle vis-à-vis des personnes âgées, il exclut la création d'une nouvelle branche de la Sécurité Sociale, préférant un système reposant essentiellement sur l'assurance privée obligatoire.

Toujours pour réaliser des économies, ce rapport préconise de laisser le choix, pour

les personnes disposant d'un patrimoine égal ou supérieur à 150 000 euros, entre une allocation réduite de moitié ou une allocation à taux plein, mais avec recours sur succession.

Or, ce système, déjà testé avec la PSD (Prestation spécifique dépendance) qui était en vigueur avant l'APA, s'est révélé totalement inefficace.

Jusqu'à présent, Nicolas Sarkozy tente de faire croire que la discussion est ouverte. Mais, en écartant d'emblée le recours à la solidarité nationale et en insistant lourdement sur le rôle que doivent jouer les assurances privées.



« Quel mode de financement voulons-nous ? »

Le Parti Socialiste appelle, pour sa part, à mettre en œuvre une réforme de grande ampleur qui permette un meilleur accompagnement des personnes, un soutien effectif aux aidants et la création d'une filière professionnelle pour l'aide à domicile.

La perte d'autonomie est un risque social. La création d'un nouveau champ de protection sociale doit permettre de la compenser à tout âge, sur la base d'un financement public et solidaire. 🌹

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 17/02/2011



Dossier de la semaine



Vers une sobriété énergétique



**Vie de la Fédération
Résolument positif**



**Interview
Social-démocratie :
un modèle à inventer**

Avec Fabien Escalona

Soulagement ?

Pourtant annoncée de longue date, la visite que devait effectuer Nicolas Sarkozy à Concarneau a été annulée. Ou reportée.

Faut-il y voir simplement la conséquence d'un agenda particulièrement chargé ? Ou, alors, une nouvelle marque de défiance de la part du président de la République ou de son entourage, vis-à-vis de notre région ?

Prudent, le cabinet de Nicolas Sarkozy n'a sans doute pas voulu rappeler les précédents voyages présidentiels dans notre département. Un bain de foule avec signature d'autographes après l'enterrement de marins, une altercation « virile » avec un marin-pêcheur au Guilvinec ou le fameux « Je me fous des Bretons », rapporté par Yasmina Réza.

Au moins, le nom de Concarneau ne deviendra pas celui d'un discours présidentiel.

Questions légitimes



La construction d'une unité de production électrique, destinée à répondre aux pics de consommation et à éviter les coupures de courant, n'est qu'un élément du 3^e pilier du Triskell électrique breton. Pourtant, c'est ce point qui crée le plus de polémiques et suscite déjà une mobilisation alors que l'emplacement de cette centrale n'est pas encore décidé par l'État.

Car, le choix de cet investissement dépend totalement de lui. Suite à une série de confidences ou de rumeurs, un site, entre Guipavas et Saint-Divy, a été cité. La réunion du 9 février a donné l'occasion à Alain Queffelec, maire de Guipavas, de faire une mise au point sur ce dossier qui commence à déchaîner les passions.

« Pour l'instant, on sait que l'État souhaite implanter une centrale au gaz, d'une puissance de 450 mégawatts, dans la région de Brest », a-t-il rappelé.

Cependant, l'élu est confronté à une série de questions auxquelles il ne peut apporter de réponses. « Malgré de nombreuses demandes, nous n'avons pas eu de précisions, ni de la part du ministère de l'Énergie, ni de la part de RTE », a souligné le maire de Guipavas qui a pris contact avec ses homologues de communes où sont déjà implantées ce type de centrales.

« Les interrogations sont légitimes », a souligné Alain Queffelec et, quel que soit le site finalement choisi, il faudra que les autorités publiques y répondent. Quelle surface sera nécessaire ? Quelles seront les nuisances sonores pour les riverains ? Quel sera l'impact de la centrale sur la sécurité sachant qu'elle fonctionnera au gaz ? Quel impact pour la nature aura l'utilisation de l'eau de la rivière pour le refroidissement de la centrale ? Et comment sera-t-il possible de limiter le réchauffement de l'eau ? Quelles seront les conséquences de la présence de cette centrale en terme d'emplois ? Et de développement économique ultérieur ? Autant d'interrogations auxquelles l'État devra apporter des réponses claires avant de lancer ses travaux.

Vers une sobriété énergétique

Face au défi énergétique, les collectivités locales se mobilisent. De la Région aux communautés de communes, en passant par le Conseil général, les élus socialistes mettent en œuvre des politiques favorisant la sobriété énergétique et le développement de nouvelles filières de productions, respectueuses de l'environnement.



« Le prix de l'énergie va augmenter »

C'est ce qu'ont illustré Laurence Fortin, Marc Labbey, Jean-Paul Glémarec, Alain Masson et Alain Queffelec, le 9 février à Brest, au cours d'une soirée-débat organisée par l'UESR et le PS, animée par Didier Le Gac, président du groupe de gauche au Conseil général.

La Bretagne, et particulièrement le Finistère, sont confrontés à deux types de défis. D'abord, mais ce n'est pas une spécificité bretonne, ici comme ailleurs il est vital de lutter contre le réchauffement climatique lié à l'utilisation des énergies fossiles.

« Le temps de l'énergie bon marché est terminé », a rappelé Jean-Paul Glémarec, chargé de cette question au Conseil général. « En 1960, un salarié au SMIC devait travailler 38 minutes pour se payer un litre de carburant. En 2004, il ne devait plus travailler que 8 minutes. Mais aujourd'hui, un litre de carburant coûte 10 à 12 minutes de SMIC ». Nous devons donc nous préparer à vivre dans une société de sobriété énergétique avec toutes les conséquences que cela implique dans les domaines des transports, du logement ou du travail.

Mais, le Finistère doit aussi répondre à des enjeux spécifiques liés à sa position péninsulaire et son éloignement des sites de production électrique. « Nous ne

produisons que 8 % de notre énergie », a indiqué Laurence Fortin, conseillère régionale. Ce n'est pas pire que l'Île-de-France, mais la région parisienne n'est pas en bout de réseau. Or, le transport provoque une grande déperdition d'énergie.

Pour répondre à ces défis, la Région a, dans un premier temps, adopté le pacte électrique breton qui vise à maîtriser la consommation, développer les énergies renouvelables et sécuriser l'alimentation électrique de la Bretagne.

Mais les autres collectivités aussi s'engagent. Dans la perspective de la création d'une filière des énergies marines renouvelables, Brest doit mettre en avant son savoir-faire dans le domaine des constructions navales. « Nous disposons de nombreux atouts », a insisté Marc Labbey, vice-président de Bmo, qui a détaillé les projets de l'institut des énergies décarbonnées en matière d'hydroliennes et d'éoliennes posées ou flottantes.

Brest métropole océane a réalisé un diagnostic énergétique de manière à déterminer les actions à mettre en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Par rapport à la moyenne régionale, nous nous démarquons surtout sur les transports (38 % à Bmo contre 30 % en moyenne régionale) et le logement (21 % à Bmo contre 16 % pour la région). En revanche, l'agriculture ne représente que 10 % des émissions contre 30 % en moyenne régionale.



Tous les élus socialistes sont mobilisés

« C'est pour cette raison que nous portons nos efforts sur la rénovation de notre parc de logements et sur les transports en commun, notamment avec le tramway », a indiqué Alain Masson. 🌱

Résolument positif

« Si j'avais écrit un livre sur les défauts des dirigeants socialistes du Nord, j'aurais certainement vendu plus de livres. Mais j'ai voulu écrire quelque chose de positif », a expliqué Jean-Pierre Balduyck, ancien député-maire de Tourcoing, le 4 février à Brest.



Jean-Pierre Balduyck le 4 février, à Brest

Invité par le comité de ville de Brest et son ancien collègue député, Tino Kerdraon, Jean-Pierre Balduyck a présenté sa trajectoire politique qui correspond à celle de toute une génération. « C'était d'ailleurs la commande passée par Denis Lefebvre, directeur général de l'OURS, qui a publié "Les fils d'un engagement" », a précisé l'invité.

Ouvrier à 15 ans dans l'industrie textile, Jean-Pierre Balduyck milite d'abord à la JOC. C'est dans le cadre de ses fonctions au sein du Bureau national, en charge de l'Ouest, qu'il a rencontré Tino

Kerdraon et de nombreux autres militants du PS, à Brest ou Morlaix, qui comme lui ont suivi le même parcours.

Après la JOC, le futur maire de Tourcoing rejoint la CFDT. Mais l'engagement politique n'est pas encore présent. « Nous vivions la guerre d'Algérie et si on m'avait dit à ce moment-là que

je rejoindrais le PS je ne l'aurais pas cru », avoue Jean-Pierre Balduyck.

Puis, vint Mai 68. « C'est là que nous avons compris l'importance de la loi pour faire avancer les droits, même si nous n'avons obtenu que le minimum avec les accords de Grenelle ». C'est dans la foulée de Mai 68 que Jean-Pierre Balduyck, comme bien d'autres militants syndicaux, adhère au PSU de Michel Rocard, puis au Parti Socialiste dans la foulée des Assises du socialisme de 1974.

« Grâce à Pierre Mauroy, la greffe a très bien pris dans le Nord », se félicite l'élu de Tourcoing. Cet itinéraire, raconté dans "Les fils d'un engagement", fut celui de nombreux autres militants, dans le Nord ou en Bretagne, qui se retrouveront dans ce témoignage « positif ». 🌹

Interview

Social-démocratie : un modèle à inventer

Avec Fabien Escalona

Moribonde, très gravement malade, déjà condamnée... Dans une note publiée par la fondation Jean-Jaurès, Fabien Escalona, doctorant en science politique, qui travaille sur cette question, dresse un état de santé de la social-démocratie.

Cap Finistère : Comment se porte la social-démocratie ?

Fabien Escalona : Il faut d'abord se mettre d'accord sur ce qu'on entend par social-démocratie. S'il s'agit d'une méthode de gouvernement, liée à une structure partisane de masse, entretenant des liens très étroits avec les syndicats et capable de faire négocier les partenaires sociaux, alors on peut dire que la social-démocratie est morte. Elle a vécu grosso modo entre la fin de la guerre et le début des années 80.

En revanche, s'il s'agit de partis se réclamant de la social-démocratie ou, plus

généralement, si on l'entend comme aspiration à conjuguer efficacité économique et progrès social, alors je crois qu'elle est bien vivante.

Cap Finistère : C'est tout de même paradoxal que la crise du capitalisme ne se traduise pas par des succès électoraux de la social-démocratie.

Fabien Escalona : L'offensive néolibérale, portée par la Droite, date de la fin des années 70. A ce moment, ce projet idéologique correspondait exactement à la crise programmatique de la social-démocratie. Or, aujourd'hui, le néolibéralisme est délégitimé, le projet social-démocrate est toujours en panne.

Cap Finistère : A quel échelon ce projet doit-il être élaboré ? Nationalement ou au niveau européen ?

Fabien Escalona : Il faut parvenir à combiner les deux. Même si le marché unique impose des contraintes aux politiques budgétaires nationales (qu'on ne peut changer qu'à l'unanimité), les orientations

européennes reflètent en partie les préférences des États.

Il faut donc plutôt emprunter les voies nationales tout en gardant à l'esprit la perspective européenne. D'où l'intérêt du dialogue entre le PS et le SPD, tel qu'il s'organise actuellement.

Cap Finistère : Aujourd'hui, c'est surtout en Amérique latine que la social-démocratie remporte des victoires. Est-ce un modèle ?

Fabien Escalona : C'est toujours intéressant de regarder ce qui se passe ailleurs, mais je ne crois pas aux modèles qu'on pourrait transposer. Les conditions politiques et économiques du Brésil ou de l'Uruguay ne sont pas reproductibles en Europe. Au mieux, cela permet de démontrer la supériorité intrinsèque de la social-démocratie sur le néolibéralisme et les régimes autoritaires mais ça ne doit pas exonérer les partis européens d'une réflexion sur leur projet. 🌹



Agenda

19 février

Journée des secrétaires et trésoriers de section, à Plounéour-Ménez.

21 février

A partir de 18 h 30 : Apéro musical avec Louis Rouzic, Marylise Lebranchu et Richard Ferrand, aux Halles de Carhaix.

22 février

18 h 30 : Réunion publique sur le thème « Pourquoi défendre la Culture ? », organisée par l'UESR, aux Halles Saint-François, de Quimper.

25 février

18 h 30 : Rencontre des élus UESR du pays de Landerneau-Daoulas, salle municipale de La Martyre.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428
N° 897 - Vendredi 18 février 2011
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

Enseignement agricole

Annick Le Loch a interrogé le ministre de l'Agriculture sur les conséquences des suppressions de postes dans l'enseignement technique agricole décidées dans le cadre de la loi de finances pour 2011, qui prévoit la suppression de 145 postes (91 dans l'enseignement public et 54 dans l'enseignement privé du temps-plein).

Pourtant, dans le cadre des assises de l'enseignement public agricole, des orientations avaient été dégagées pour garantir le bon fonctionnement des établissements et la qualité d'enseignement, qui avaient notamment justifié le moratoire sur la suppression de postes pour la rentrée 2010.

Ces nouvelles suppressions de postes les remettent en cause. Quant à l'enseignement privé du temps-plein, cette décision budgétaire vient encore aggraver une situation de l'emploi dégradée et risque de mettre à mal le fonctionnement de nombreux établissements.

La députée du Finistère souhaite savoir comment le gouvernement entend garantir la qualité de l'enseignement agricole, alors même que le taux d'insertion dans l'emploi des jeunes qui sortent de la filière est remarquable.

Disparition

C'est avec tristesse que les adhérents de la section de Trégunc ont appris le décès, dans sa 102^e année, de leur doyen Jos Rioual. « *Connu pour sa convivialité et son humanisme, il a eu une vie intense et bien remplie* », rappelle Jacqueline Nivez, secrétaire de la section de Trégunc.

Né le 11 novembre 1909, celui qui était plus connu sous le nom de *Jos'Tense* a en effet travaillé à Paris comme chasseur, à l'hôtel *Terminus Nord*, puis à la Compagnie générale des eaux.

« *C'était un fidèle d'entre les fidèles, qui continuait à payer ses cotisations !* », rajoute Michel Loussouarn, délégué de la 8^e circonscription. « *La section de Trégunc, où il militait, avait fêté ses 100 ans l'an passé. Gilbert Le Bris lui avait remis la médaille de l'Assemblée Nationale à cette occasion* ».

Nous adressons à sa fille Claudine et à sa famille nos plus sincères condoléances.

Annonces légales & judiciaires

SELARL MICHEL PETERS

SELARL d'Avocats
Immeuble «La Vigie»
20, quai Cdt Malbert - 29200 BREST
Tél. 02 98 00 09 29 - Fax 02 98 46 33 62
contact@cabinetpeters.fr

ATRIAL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Le Cerf - 29490 GUIPAVAS
439 031 436 RCS BREST

Aux termes d'une décision en date du 10 janvier 2011, l'associé unique a décidé :

- De remplacer à compter de ce jour, la dénomination sociale ATRIAL par **BOIS AMBITION** et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- D'étendre à compter de ce jour, l'objet social aux activités de détention de titres de sociétés immobilières et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

MCF

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 15 bis, rue de la Mairie
29810 LAMPAUL-PLOUARZEL
RCS BREST 501 194 468

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} février 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social qui sera désormais le suivant :

- L'activité d'agence immobilière, transactions sur immeubles et fonds de commerce, gestion ;

- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations ou entreprises commerciales ou industrielles, pouvant se rattacher à l'objet social ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

SCI F2C

au capital de 1 600 euros
Siège social : Domaine de Gourdol
63550 SAINT-VICTOR MONTVIANEIX
RCS CLERMONT-FERRAND 440 671 956

Par décision en date du 12 janvier 2011, il a été décidé de :

- **Modifier l'article 3 dénomination** : La société prend la dénomination suivante **CLC**.

- **Modifier l'article 4 siège social** : Le siège de la société est fixé 5, rue Saint-Fiacre 29710 POULDREUZIC.

Par acte notarié du 27 avril 2010 reçu par Maître CARTON, Notaire à CHABRE-LOCHE, il a été décidé de :

- **Modifier l'article 7 des statuts** : Le capital social est fixé à la somme de 1 600 euros.

Il est divisé en 16 parts de 100 euros chacune, numérotées de 1 à 16. Ces parts portant les numéros 1 à 16 appartiennent en totalité à Madame Chantal LE COANT.

- **Modifier l'article 28 Nomination du premier gérant** : Madame Chantal LE COANT est nommée gérante de la société civile **F2C** pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Christophe FAURE.

Madame Chantal LE COANT accepte les fonctions qui viennent de lui être conférées.
Pour avis, Me Isabelle CARTON.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés, en date à SIBIRIL du 11 février 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Dénomination : ELVA.

Siège : Keringar - 29250 SIBIRIL.

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 2 000 euros.

Objet : Fabrication, conception, développement, recherche, achat/vente de tous matériels, installation de tout système de chauffage, éclairage, abreuvement, d'alimentation notamment dans les élevages et de tout y contribuant au bien-être et à l'amélioration des conditions d'existence des animaux.

Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 5 ans, à compter de la souscription d'actions de la société la rendant pluripersonnelle ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Conditions d'admission aux Assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les décisions collectives des associés sont adoptées à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Les décisions collectives sont prises sur convocation ou à l'initiative du Président ou de tout associé disposant d'au moins 25% du droit de vote.

Président : Monsieur Philippe PLOUZEN demeurant Kersaliou - 29250 SIBIRIL.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis, Le Président.

SCI SOULIB

SCI au capital de 500 euros
Siège social : 182, rue Jean-Jaurès
29200 BREST

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés, en date du 8 Février 2011 à BREST, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOULIB.

Forme : Société Civile Immobilière.

Siège social : 182, rue Jean-Jaurès
29200 BREST.

Objet : La gestion de biens immobiliers.
Capital social : 500 euros.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Monsieur BOUYAZRA Soulimane, domicilié au 132 Ter, rue de Paris - 29200 BREST.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BREST (29200).

Pour avis, La Gérance.

SELARL MICHEL PETERS

SELARL d'Avocats
Immeuble «La Vigie»
20, quai Cdt Malbert - 29200 BREST
Tél. 02 98 00 09 29 - Fax 02 98 46 33 62
contact@cabinetpeters.fr

OUEST BILAN CARBONE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 220, rue Ernest-Hemingway
29200 BREST
512 158 270 RCS BREST

Aux termes d'une décision en date du 1^{er} février 2011, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 220, rue Ernest-Hemingway - 29200 BREST au 123, rue de Saint-Marc - 29200 BREST, à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.